Modalités de sélection en équipes de France

Compétitions de référence senior et jeunes (U19-U17)

Olympiade 2021-2024 / Saison 2023-2024

1. Procédure

L'objectif majeur de la FFSquash est d'obtenir les meilleurs résultats possibles (titres et podiums) lors des compétitions internationales de référence, tant pour les championnats individuels que collectifs.

Dans le cadre de ses missions et par délégation du Président de la FFSquash, le Directeur Technique National (ci-après DTN) est le responsable des équipes de France. A ce titre, il arrête les sélections des joueuses et joueurs en équipe de France, pour les compétitions de référence (cf. PPF).

Afin de mener à bien cette mission, le DTN s'appuie sur un comité de sélection composé du DTN, du DTN adjoint chargé de la performance et du haut niveau, de l'entraineur national référent du collectif concerné, de l'entraineur national coordonnateur du programme d'excellence, des entraîneurs nationaux responsable des équipes de France masculine et féminine seniors ainsi que de l'élu en charge du secteur « performance » au sein du Comité Exécutif de la FFSquash. Le cas échéant, le comité peut prendre l'avis auprès de personnes dont la compétence est reconnue et qui peuvent amener des informations susceptibles d'être une aide à la décision.

Le DTN convoque les membres du comité de sélection en fonction des échéances d'inscription des sportifs auprès des fédérations internationales concernées et au plus tôt 45 jours avant le premier jour de la compétition et au plus tard la veille de la date de clôture officielle des inscriptions. Après consultation du comité de sélection, le DTN arrête la liste des joueuses et joueurs sélectionnés. Les entraîneurs nationaux référents informent ensuite individuellement les sportifs concernés dans les 72h. Au-delà des 72h, le vice-président, en charge du secteur « performance », communique sur la sphère globale de Whaller la liste des sélectionnés ainsi qu'auprès du service communication de la fédération qui rédigera un communiqué de presse en fonction du plan de communication.

A l'issue de cette procédure, la direction technique nationale publie la liste des joueuses et joueurs sélectionnés (ainsi que celle des remplaçants, le cas échéant), rédige et transmet les convocations des sportifs concernés, ainsi que des membres de l'encadrement (techniciens, manager, encadrants médical et paramédical).

2. Règles

Pour être éligible à une sélection en équipe de France, les sportifs doivent avant tout respecter la charte du sportif de haut niveau. Pour les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, ils doivent avoir signé la convention individuelle annuelle « performance et haut niveau ». Ainsi, aucune sélection n'est définitive, elle reste en effet subordonnée au respect des termes de ces deux documents.

En outre, les sportifs doivent être :

- qualifiables au titre des règlements des Fédérations internationales concernées (WSF et ESF);
- titulaires d'une licence fédérale compétition en cours de validité ;
- à jour de leur surveillance médicale règlementaire ;
- en condition optimale pour participer à une compétition internationale.

Ils ne doivent pas être :

- sous l'emprise d'une contre-indication médicale, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique ;
- sous le coup d'une sanction fédérale ou liée au dopage.

Les sportifs sélectionnés doivent avoir une attitude adaptée à la recherche de performance pour eux-mêmes et pour celle de leur équipe. Ils doivent présenter une image positive de la FFSquash, qu'ils représentent. Le respect de ces éléments conditionne ainsi l'effectivité de la sélection. Ainsi, tout joueur sélectionné peut être retiré à tout moment de la sélection pour manquement à ces règles.

3. Critères

Les critères de sélection sont établis en fonction de la stratégie sportive fédérale (cf. PPF) en matière de haute performance, avec pour objectif principal, la réalisation de titres et de podiums lors des compétitions de référence.

La sélection est ainsi établie à partir des critères suivants :

- l'évaluation des résultats internationaux, puis nationaux (notamment avec la prise en compte du classement des adversaires rencontrés) ;
- le classement mondial (PSA), puis national ;
- l'évolution des résultats sportifs ;
- le niveau d'engagement et d'implication déployé lors des stages et compétitions préparatoires, ainsi qu'à l'entrainement ;
- la capacité à s'intégrer au groupe ;
- l'avis médical pour les sportifs de retour de blessure/maladie.

Les présentes modalités ainsi que la chartre du sportif de haut niveau sont disponibles sur le site de la FFSquash